

# UN LITTLE « BIG CABINET » :

## Conseil Audit & Synthèse

**C**e sont généralement les rapprochements des « grands cabinets » qui font la une. Or, comme nous l'indiquions dans le cadre de notre récent classement des cabinets (cf. LPC 290), la nécessité pour certains de se regrouper touche désormais les autres segments de la profession, que ce soit pour les cabinets plutôt spécialisés en missions d'audit légal et missions liées ou pour les cabinets d'expertise comptable.

Le rapprochement des cabinets PIA (Prestige International Audit) et CA&S (Conseil Audit & Synthèse) est à cet égard instructif.



Yves Canac  
Dirigeant du cabinet CAS

**LPC :** Quel sera donc le positionnement de ce nouvel ensemble ?

**LPC :** Yves Canac et Benoît Gillet, vous êtes les dirigeants respectifs des cabinets CA&S et PIA que vous venez de décider de fusionner. Quelle est la principale motivation de ce rapprochement ?

**Y. Canac :** Ce rapprochement s'inscrit dans le renforcement de notre positionnement dans le paysage professionnel sur le marché du commissariat aux comptes comme sur celui des audits d'acquisition et « due diligences », pour lesquels nous avons développé un savoir-faire certain...

Nous assurons dans ces missions toute la démarche à la fois pré et post-acquisition. Nous souhaitons donc capitaliser ce savoir-faire et renforcer notre notoriété tant vis-à-vis des clients que des établissements financiers. Nous intervenons déjà auprès d'un nombre significatif de fonds d'investissement.

Pour poursuivre notre développement sur ces créneaux, nous devons encore renforcer nos moyens d'intervention et nos compétences, ce qui suppose une certaine taille.

« Nous ne nous positionnons pas en termes de concurrence avec les Bigs mais en termes de complémentarité qualitative ».

**B. Gillet :** Le nouvel ensemble se positionnera parmi les 30 premiers cabinets français, avec un chiffre d'affaires de 15 Meuros et 110 collaborateurs, dont plus de 20 experts-comptables diplômés et commissaires aux comptes.

Mais ce qui devient surtout significatif, c'est que nous serons parmi les 10 premières firmes d'audit avec 16 sociétés cotées dont 3 dans

le SBF 120.

**LPC :** Que vous apporte la taille ?

**Y. Canac :** Elle nous apporte surtout les moyens de renforcer nos équipes et nos capacités d'intervention, et d'assurer notre crédibilité au travers d'une compétence technique et d'une sécurisation renforcées au service de nos clients comme des autorités de marchés.

Le nouvel ensemble pourra accroître ainsi son **offre de services pluridisciplinaires autour de 3 pôles** : expertise comptable, audit et commissariat aux comptes, transaction services.

Il proposera à ses clients des **compétences accrues et élargies** correspondant aux évolutions de leurs besoins : commissariat aux comptes, accompagnement en matière comptable fiscale, financière et sociale, organisation et externalisation comptable, consolidation, assistance dans les transactions, reporting et suivi post-acquisition.

Comme soutien technique, CA&S est membre de l'association technique ATH qui nous assure la fonction de veille professionnelle, le développement d'outils méthodologiques, l'offre de formation indispensable pour attirer et former les jeunes collaborateurs et une aide à la mise en œuvre de notre contrôle de qualité interne qui sécurise nos dossiers.

**LPC : Comment vous situez-vous par rapport aux autres cabinets et plus particulièrement par rapport aux grands ?**

**B. Gillet** : Nous ne nous sentons pas en opposition mais en complémentarité. Beaucoup d'associés des deux cabinets ont « fait leurs classes » chez les Big et ont donc acquis leur savoir-faire et leurs méthodes. Nous nous considérons souvent comme un « little big cabinet ».

Nous sommes donc fréquemment en situation de collaboration dans le cadre des co-commissariats. Nous assurons une réponse techniquement sécurisée aux problèmes d'indépendance des commissariats aux comptes. Nous ne nous positionnons pas en termes de concurrence mais en termes de complémentarité qualitative.

Nous souhaitons continuer dans cette voie des « vrais » co-commissariats techniquement reconnus. Nous constatons que du fait du raccourcissement des délais, les périodes très courtes pour les audits conduisent à rendre nécessaire ce partage des mandats.

En outre, notre expertise reconnue dans des domaines tels que la consolidation, le déploiement des IFRS, le processus d'arrêté des comptes nous permet de mener des missions d'accompagnement de grands groupes en parfaite entente avec leurs commissaires aux comptes.



**Benoît Gillet**

**Dirigeant du cabinet CAS**

**LPC : Quelle sera la dénomination du futur ensemble ?**

**Y. Canac** : Nous avons choisi d'opérer sous le nom de Conseil Audit & Synthèse, en conservant comme logo la pomme de pin de PIA.

**LPC : Quels sont vos perspectives de développement ?**

**B. Gillet** : Nous comptons rester franco-français, parisien et monosite et poursuivre notre projet de présenter aux professionnels une structure à fort potentiel de développement, offrant des missions diversifiées et une responsabilisation des jeunes collaborateurs.

CONSEILAUDIT  
&SYNTHESE 